

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Equipements des E.P.L.E.</b>	<b>332</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L 421-17, L 214-6, et D.211-14,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 02 juillet 2021, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoire pour l'enseignement des sciences physiques (LGT Jean Perrin - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoire SVT (LPO Nelson Mandela - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition de matériels de laboratoire (LGT Pierre Mendes France - 85),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'une presse plieuse pour la spécialité chaudronnerie industrielle (LP Éric Tabarly - 85),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 relative à l'acquisition d'un banc de découpage thermique pour les formations chaudronnerie (LP Brossaud Blancho – 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 relative à l'acquisition d'un ensemble de réalité virtuelle pour les formations BAC PRO MELEC et SN (LPO Monge La Chauvinière – 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 relative à l'acquisition de divers équipements à

destination des formations Bac Pro Cuisine, Horticulture et CAP Fleuriste (LP Olivier Guichard – 44),

**VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 février 2020 relative à l'acquisition d'un car scolaire d'occasion (LGTA Nantes Terre Atlantique – 44),

**VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 février 2020 relative à l'acquisition d'un scooter trois roues pour les formations BAC PRO et CAP MV Motocycles (LP Albert chassagne – 44),

**CONSIDERANT** la demande de 6 lycées d'actualisation de la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels par rapport aux dates initiales de la convention,

**CONSIDERANT** la demande de 3 lycées d'actualisation de la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes à leur projet pédagogique au regard notamment des circonstances exceptionnelles liées à la désorganisation issue de la crise sanitaire et du contexte économique mondial,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 696 461 €, dont 400 000 € pour les opérations prises en charge directement par la Région en complémentaire sur l'opération 22D00025, et 296 461 € pour les opérations en gestion de convention d'affectation de crédits, selon la répartition figurant en annexe n°1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe 1, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022.

**APPROUVE**

les conventions modificatives présentées en annexe n°2, afin d'actualiser la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels par rapport aux dates initiales de la convention :

- OLIVIER GUICHARD (n°2017\_10630) : acquisition de divers équipements à destination des formations Bac Pro Cuisine, Horticulture et CAP Fleuriste

- NANTES TERRE ATLANTIQUE (n°2020\_00723) : acquisition d'un car scolaire d'occasion

- ALBERT CHASSAGNE (n°2020\_00759) : acquisition d'un scooter trois roues pour la formation BAC PRO et CAP MV Motocycles

APPROUVE

les conventions modificatives figurant en annexe n°2, afin d'actualiser la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des circonstances exceptionnelles liées à la désorganisation issue de la crise sanitaire et du contexte économique mondial

- BROSSAUD BLANCHO (n° 2020\_04539) : acquisition d'un banc de découpage thermique pour les formations chaudronnerie.

- MONGE LA CHAUVINIÈRE (n° 2020\_10175) : acquisition d'un ensemble de réalité virtuelle pour les formations BAC PRO MELEC et SN

AUTORISE

la Présidente à les signer

APPROUVE

les avenants présentés en annexe n°3, afin d'actualiser la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels par rapport aux dates initiales de la convention :

- JEAN PERRIN (n°2021\_05646) : acquisition d'équipements de laboratoire pour l'enseignement des sciences physiques

- NELSON MANDELA (n°2021\_05720) : acquisition d'équipements de laboratoire SVT

- PIERRE MENDES FRANCE (n°2021\_05741) : acquisition de matériels de laboratoire

AUTORISE

la Présidente à les signer.

APPROUVE

l'avenant figurant en annexe n° 3, afin d'actualiser la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des circonstances exceptionnelles liées à la désorganisation issue de la crise sanitaire et du contexte économique mondial :

- ERIC TABARLY : (n°2021\_05828) : acquisition d'une presse plieuse pour la spécialité chaudronnerie industrielle

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs